

ACCESSIBILITE ET SECURITE ROUTIERE

COMMISSIONS «ACCESSIBILITE» ET «SECURITE ROUTIERE»

Ces deux Commissions viennent d'être mises en place. Elles sont constituées d'élus, de représentants d'associations, de « personnes compétentes », de personnes directement concernées (personnes en situation de handicap) et de personnes intéressées par les problèmes d'accessibilité et de sécurité routière.

La Commission Accessibilité va entamer le diagnostic de la partie agglomérée de la Commune. Pour ce faire, les membres de la Commission ou de sous-commissions vont « arpenter » les différents quartier pour dresser l'inventaire des anomalies les plus évidentes et proposer, par la suite, les remèdes les plus appropriés.

Il manque toutefois des membres dans chaque Commission, surtout parmi les représentants des quartiers et des lieux dits, notamment pour la Sécurité routière. Il semble en effet préférable d'avoir dès le début des travaux des commissions la participation de toutes les personnes en mesure de faire des propositions utiles, plutôt que de signaler des anomalies « a posteriori », et parfois trop tard!

Merci à tous les nouveaux volontaires de se faire connaître dès maintenant à la Mairie.

Les membres des Commissions

Petit Paris : présentation des futurs travaux d'aménagement

Une rencontre des élus avec les habitants du Lieu dit Le Petit Paris a eu lieu, le samedi 12 Septembre pour présenter le projet d'aménagement routier à l'intersection des RD126 et 105 : création de trottoirs, avancement de la ligne de Stop de la RD 105 et modification du marquage au sol permettront de sécuriser les usagers et d'améliorer la visibilité des véhicules.

Ces travaux font suite à la mise en service du nouveau giratoire du Point du Jour et s'inscrivent dans une logique d'amélioration au plan communal de sécurité routière, mais sont à la charge de la Commune.

Les riverains et la municipalité ont pu, pour la plupart, découvrir les plans des travaux sur le site même et les échanges furent nombreux. Les Travaux, d'un montant global de 100000€, devraient être réalisés à partir de la fin d'année 2009.

Merci aux participants.

Emmanuelle COLONNA



URBANISME ET HABITAT

INFORMATIONS SUR LE LOTISSEMENT « CHEMIN BRETON III »

LIBRE ACCESSION: les quinze parcelles disponibles ont trouvé acquéreur. Les ventes définitives sont en cours de concrétisation auprès du Notaire de la commune.

Trois constructions ont débuté postérieurement au 15 septembre.

HABITAT LOCATIF ET LOCATION-ACCESSION: la construction est à la charge de l'office Habitat 49.

Trois permis de construire ont été déposés; deux sont accordés et le troisième est en cours d'instruction. La procédure d'appels d'offres et la construction devraient commencer dès l'obtention du dernier permis et les logements devraient être proposés à la location au cours du deuxième semestre 2011, sauf impondérable.

VOIRIE DEFINITIVE: elle interviendra à l'issue des constructions

DENOMINATION DES VOIES: l'appellation des voies d'accès ou de circulation a été décidée à l'occasion du dernier Conseil municipal:

- les voies prolongeant les rues des Carrières et des Bosquets conservent les mêmes noms
- Les deux nouvelles rues s'appelleront « rue des Fougères » et « rue des Violettes »
- Le square sera « Square des Ajoncs »

L'équipe chargée de l'Habitat

RAPPEL SUR LA LOCATION-ACCESSION

Vous avez été nombreux à contacter Habitat 49 par téléphone pour obtenir des renseignements et éventuellement faire acte de candidature pour les 10 parcelles en Location Accession à la propriété.

Il est encore temps et nous tenons à vous faire partager, encore une fois, la richesse de cette nouvelle formule et, peut être, vous inciter à vous lancer dans l'aventure de construction. La commercialisation est prévue pour la fin 2009.

C'est quoi la location accession? Devenir propriétaire de son logement neuf en deux temps, une première période de location où vous payez une redevance composée d'une part locative et d'une part acquisitive, puis, une deuxième période optionnelle, où vous choisissez de devenir propriétaire.

Les **conditions d'achat sont multiples et optimales** : vous bénéficiez d'une TVA à 5,5% et de prestations thermiques pour la construction, d'exonération de la Taxe foncière pendant 15 ans, d'offres de prêts bancaires conventionnés, de garanties de rachat...De plus, le plan de relance de l'état, a permis de cumuler la possibilité du prêt à taux zéro et les plafonds ont été révisés à la hausse.

Vous pouvez contacter les spécialistes qui s'occupent du montage des dossiers sur notre commune : Marie José Merlet (0241816875) et Fabienne Diot (0241816839) chez Habitat 49.

Et consulter les sites : www.habitat49.fr; et www.logement.gouv.fr;

Emmanuelle Colonna